



Droit du locataire bail au 2 noms

Par **francoise**, le **08/08/2009** à **18:28**

Bonjour,
Mon fils a pris un studio en location avec son amie, le bail est au 2 noms, ils ne s'entendent plus et mon fils veut partir.
Pourriez vous me dire ses obligations et ses droits.
Merci

Par **Solaris**, le **08/08/2009** à **23:18**

Bonjour,
Il peut donner congé en respectant le délai de préavis.
Il doit également vérifier si une clause de solidarité a été prévue dans le bail. Cette clause prévoit que les deux locataires sont solidaires des loyers entre eux même si l'un d'eux venait à quitter le logement.
Il ne pourrait rien y faire mais cela peut être intéressant de le savoir car souvent la personne restant dans les lieux a des difficultés à honorer seule l'intégralité du loyer.